

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Chantal Buotte	Numéro de permis 2021131	Date d'inspection Le 20 octobre 2023	
Nom de l'établissement Service de garde les tous		Numéro de téléphone (506) 383-9462	
Adresse 22 Glencoe Drive Moncton NB E1A 4W6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : b) les menus hebdomadaires.	25(b)	24 oct. 2023	20 oct. 2023
Commentaires : Il est écrit sur le menu que le dîner est la même chose que lundi. Le menu hebdomadaire doit être affiché et fourni aux parents au moins trois jours avant qu'il ne soit servi. L'affichage des menus avant qu'ils soient servis permet aux parents de savoir ce que leur enfant mange lorsqu'il est à la garderie. Tout changement apporté au menu (collations) doit être clairement affiché. La lacune est maintenant conforme.			
33(3) L'exploitant d'un établissement agréé rédige chaque mois un plan concernant l'entre- tien et la vérification de tout équipement fixe, lequel comporte les renseignements suivants : a) les dates de vérification et de réparation; b) les mesures à prendre et celles qui ont été prises; c) le nom du membre du personnel qui a procédé aux vérifications.	33(3)	24 oct. 2023	20 oct. 2023
Commentaires : Au moment de l'inspection, il n'était pas possible d'avoir accès à cette feuille de vérification. La lacune est maintenant conforme. La lacune est maintenant conforme.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>Les éléments suivants ont aussi été observés :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Ratio enfant et personne éducatrice -Les dossiers administratifs tenus sur les lieux <p>Au moment de l'inspection, les enfants étaient en train de jouer à l'intérieur. Certains enfants étaient en train de lire, d'autres étaient en train de jouer avec des poupées et des petites figurines. L'éducatrice est allée avec les enfants pour le lavage des mains. Le dîner a été servi (des pains dorés avec des morceaux de bananes coupés et des fèves). Un enfant a mentionné que le dîner était très bon et 2 autres enfants ont par la suite mentionnés qu'ils ont aussi aimé le dîner.</p>

original signé par
Paula Morin

Le 23 octobre 2023

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Chantal Buotte

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 23 octobre 2023

Date